



L'association fête ses 100 ans



Il y a cent ans, des anciens combattants amputés ont fondé l'Association des Amputés de guerre à leur retour de la Première Guerre mondiale. Sous la direction du lieutenant-colonel Sidney Lambert, aumônier militaire ayant perdu une jambe au combat, ils se sontentraîdés pour s'adapter à leur nouvelle réalité et ont commencé à défendre les intérêts des vétérans gravement handicapés. Par la suite, fidèles à leur philosophie « les amputés s'entraident », ils ont accueilli la génération suivante d'anciens combattants amputés qui revenaient de la Seconde Guerre mondiale, puis ils ont établi le Service des plaques porte-clés, créant ainsi de l'emploi tout en offrant un service utile à la population. Ensuite, prenant conscience que leur expérience pourrait aider bien d'autres gens, ils ont mis en place des programmes à l'intention de toutes les personnes amputées. Sous la gouverne de Cliff Chadderton, vétéran amputé de la Seconde Guerre mondiale, le renommé Programme LES VAINQUEURS a été instauré. Ce dernier fournit aux enfants amputés les membres artificiels dont ils ont besoin et les encourage à adopter la devise positive « C'est ce qui reste qui compte ». Au fil du temps, l'association a considérablement évolué et aujourd'hui, cet organisme de bienfaisance poursuit sa croisade pour améliorer la vie des amputés de guerre et de tous les autres amputés, y compris les enfants. L'héritage de l'association se perpétuera encore longtemps.

Comme nous célébrons notre 100^e anniversaire en 2018, nous faisons un retour sur quelques-uns des faits saillants qui ont marqué notre parcours. Tout cela a été possible grâce à la générosité de nos donateurs.

1918 – Les origines de l'Association des Amputés de guerre remontent au 23 septembre 1918, date à laquelle l'Amputation Club of British Columbia tient sa première réunion. Il s'agit du premier groupe d'amputés de guerre à se former au Canada. De nombreux autres suivent son exemple et finissent par s'unir pour fonder un organisme national. Ils se proposent de constituer une association fraternelle au sein de laquelle ils pourront s'entraider pour s'adapter à leur nouvelle réalité et défendre les intérêts de leurs pairs gravement handicapés. En 1920, la charte de l'organisme est adoptée sous la dénomination **Association des amputés de la Grande Guerre** et le lieutenant-colonel Sidney Lambert, aumônier militaire ayant perdu une jambe au combat, est nommé premier président. C'est lui qui pose les fondations pour les prochaines générations de personnes amputées et façonne la ligne de pensée selon laquelle, avec du courage et de la détermination, les amputés peuvent réussir dans la vie.

1932 – L'association et quatre autres groupes d'anciens combattants se présentent devant les comités parlementaires afin d'exposer les préoccupations des vétérans canadiens. En parlant ainsi d'une seule voix, ils donnent plus de force à leurs présentations au gouvernement. Ces groupes finiront par former officiellement le **Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada (CNAAC)**, qui défend les droits des vétérans, en particulier des vétérans handicapés. Au fil des ans, le CNAAC a continué à accepter d'autres organisations d'anciens combattants dans ses rangs et compte aujourd'hui plus de 60 groupes membres.

1945 – Une nouvelle génération de soldats amputés revient de la Seconde Guerre mondiale et est accueillie au sein de l'organisme par les « anciens » amputés de guerre. L'association, prenant les devants, avait déjà changé sa dénomination sociale pour **Les Amputés de guerre du Canada** en 1939. Ces nouveaux adhérents, tout comme

ceux de la génération de la Première Guerre mondiale, contribueront grandement au succès de l'association telle que nous la connaissons aujourd'hui.

1946 – Le **Service des plaques porte-clés** est créé dans le but de fournir de l'emploi aux anciens combattants amputés à son atelier protégé et de générer des fonds pour l'association en offrant un service utile à la population canadienne. En attachant une plaque porte-clés des Amputés de guerre à un trousseau de clés, qui peut inclure des objets de valeur, les Canadiens se sentent rassurés à l'idée qu'il pourra leur être retourné s'ils le perdent. Le Service des plaques porte-clés continue aujourd'hui de fournir de l'emploi à des personnes amputées ou ayant d'autres handicaps. Depuis sa création, il a retourné plus de 1,5 million de trousseaux de clés perdus à leurs propriétaires.

1957 – Devant la nécessité d'avoir des membres artificiels plus fonctionnels et de meilleurs appareillages, l'association crée un **comité sur la prothétique**. À l'époque, certains des adhérents portent des prothèses qui n'ont pas changé depuis les années 1920. Le comité travaille avec acharnement au fil des ans pour faire connaître les besoins et les difficultés des personnes amputées, mène des recherches approfondies, étudiant entre autres les percées internationales en prothétique, et devient ainsi expert en la matière.

1962 – L'association commence à élargir son action de manière à soutenir toutes les personnes amputées au Canada, au moyen de son nouveau **Programme de liaisons civiles**. Les deux volets du programme – l'un pour les adultes, l'autre pour les enfants – sont les précurseurs du Programme pour adultes amputés et du Programme pour enfants amputés (LES VAINQUEURS) que l'on connaît aujourd'hui.

1965 – **H. Clifford Chadderton** est nommé chef des services administratifs de l'Association des Amputés de guerre. Ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, il a perdu une jambe en octobre 1944, lorsqu'il combattait pour libérer l'estuaire de l'Escaut en Belgique et en Hollande. Sous sa gouverne, l'association, jusqu'alors exclusivement axée sur les anciens combattants, deviendra un organisme de bienfaisance représentant toutes les personnes amputées du Canada. Cliff Chadderton, que bien des gens surnomment « Monsieur Vétéran », demeurera en poste comme chef des services administratifs de

l'association pendant quarante-quatre ans. Ardent défenseur des intérêts des anciens combattants, il sera également reconnu pour son rôle influent en tant qu'instigateur de programmes et services novateurs destinés aux amputés de guerre comme aux amputés civils, adultes et enfants.

1972 – L'association crée le **Service des étiquettes-adresse** pour remercier les donateurs de leur appui et procurer du travail douze mois par an aux personnes handicapées qui travaillent à l'atelier protégé.

1975 – Comme les programmes existants répondent bien aux besoins des anciens combattants amputés, les adhérents de l'association décident de mettre leurs connaissances et leur expérience au service des enfants qui doivent composer avec une amputation. Le **Programme LES VAINQUEURS** voit le jour dans la lignée du Programme de liaisons civiles et du prix Sidney junior, lequel incite les enfants amputés à être positifs et à faire preuve de courage. Grâce au Programme LES VAINQUEURS, les enfants amputés reçoivent les membres artificiels dont ils ont besoin et sont amenés à adopter la devise positive des anciens combattants amputés : « C'est ce qui reste qui compte ».

2014 – Depuis sa fondation, à la fin de la Première Guerre mondiale, l'association lutte pour protéger les droits des anciens combattants amputés et veille à ce que les injustices qu'ils subissent soient corrigées. En 2014, les ressources et efforts consacrés à ces fins sont désormais regroupés au sein du **Programme Équité pour les personnes amputées**. Par ce programme, l'association soutient les amputés qui ont été victimes de discrimination ou de bureaucratie alors qu'ils tentaient d'obtenir de l'aide financière ou de faire respecter leurs droits.

2018 – Aujourd'hui, au moment où **l'Association des Amputés de guerre célèbre ses 100 ans**, il reste encore beaucoup à faire afin de voir à ce que les personnes amputées bénéficient des membres artificiels dont elles ont besoin pour vivre une vie active en toute autonomie. Le Programme LES VAINQUEURS, unique en son genre dans le monde, et les nombreux autres programmes essentiels de l'association, aident plus de personnes amputées que jamais. Grâce au fidèle appui du public au Service des plaques porte-clés, l'héritage de l'Association des Amputés de guerre se perpétuera encore longtemps.

Les batailles que nous avons menées

Depuis sa fondation, à la fin de la Première Guerre mondiale, l'Association des Amputés de guerre lutte pour protéger les droits des anciens combattants amputés et corriger les iniquités auxquelles toutes les personnes amputées peuvent être confrontées. Voici quelques-unes de nos importantes batailles :

-
- 1965** – Le comité d'enquête sur l'organisation et le travail de la Commission canadienne des pensions, appelé le **comité Woods**, du nom de son président, le juge Mervyn Woods, est créé pour étudier la législation relative aux pensions versées aux anciens combattants. Le chef des services administratifs de l'Association des Amputés de guerre, Cliff Chadderton, en est le secrétaire et directeur administratif. Dans son rapport définitif, en trois volumes, le comité présente pour la première fois aux anciens combattants une explication complète et détaillée de pratiquement tous les articles de la *Loi sur les pensions*. Les recommandations rigoureuses faites par le comité conduisent à des modifications considérables à la loi.
- 1975** – Dans les années 1970 et 1980, l'association joue un rôle de premier plan en étant l'instigatrice de plusieurs audiences d'interprétation devant le Conseil de révision des pensions, ce qui mène à une interprétation plus libérale de la législation relative aux anciens combattants. En 1975, l'association porte en appel devant la Cour d'appel fédérale une décision du Conseil de révision des pensions. Cette intervention judiciaire historique aboutit à un jugement éliminant de la *Loi sur les pensions* la discrimination envers les **vétérans gravement handicapés** en ce qui a trait aux politiques d'augmentation de la pension en fonction de l'âge et du handicap. En 1985, une nouvelle directive concernant l'allocation d'incapacité exceptionnelle est établie grâce aux efforts collaboratifs de la Commission canadienne des pensions et de l'Association des Amputés de guerre. Cette directive continue aujourd'hui d'apporter de meilleurs avantages aux amputés de guerre et elle constitue une part intégrale de l'enveloppe financière de la *Loi sur les pensions* en ce qui concerne les vétérans gravement handicapés.
- 1987** – L'association forme le **Groupe de travail sur la thalidomide**, qui se penchera sur les besoins des victimes canadiennes de la thalidomide. Le groupe publie un rapport, en 1989, dans lequel il fait valoir la responsabilité du gouvernement fédéral de dédommager les victimes. En 1990, le gouvernement du Canada accorde des sommes forfaitaires aux victimes de la thalidomide. L'association considère alors ce dédommagement comme un point de départ et soutient que le gouvernement se doit de répondre aux besoins futurs des victimes. Vingt-quatre ans plus tard, le gouvernement consent au versement de paiements forfaitaires additionnels et annonce aussi le versement de pensions annuelles, une percée majeure dans cette dure lutte.
- 1989** – L'Association des Amputés de guerre obtient le statut consultatif à titre d'organisation non gouvernementale (ONG) auprès des **Nations Unies** (ONU). Ce statut lui permet d'assister les Canadiens amputés au niveau international et de présenter, au besoin, des mémoires aux organismes responsables des droits de l'homme à l'ONU.
- 1995** – L'association obtient une amélioration majeure auprès d'Anciens Combattants Canada. En effet, elle réussit à faire ajouter une **nouvelle catégorie**, « **vétérans gravement handicapés** », dans les lois, règlements et politiques du ministère, un changement qui continue aujourd'hui à profiter aux amputés de guerre. Ce changement reconnaît une catégorie spécifique aux vétérans qui reçoivent une pension d'invalidité à un taux de plus de 78 % (dans les faits, tous les amputés de guerre), ce qui les rend automatiquement admissibles aux avantages de soins de santé et de soins de longue durée comme conséquence de leurs affections ouvrant droit et n'ouvrant pas droit à pension.
- 1998** – Après une bataille de onze ans menée afin d'obtenir une **indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre canadiens en Extrême-Orient**, l'association réussit à faire en sorte que le gouvernement canadien paie une indemnité à chaque vétéran de Hong Kong encore vivant ayant subi des atrocités commises sous l'autorité du gouvernement japonais durant la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre de cette bataille, l'association s'est présentée devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU pour obtenir réparation du gouvernement du Canada. La stratégie était de provoquer un sentiment de honte pour obliger les gouvernements japonais et canadien à tenir compte de la réclamation en exposant leurs manquements devant un tribunal international. En 1998, le gouvernement canadien verse les indemnités, et en 2011, les anciens prisonniers de guerre canadiens en Extrême-Orient recevront les excuses tant attendues du gouvernement japonais.

- 2000** – En 1997, le Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada (dont l'Association des Amputés de guerre est un membre fondateur) présente au Sous-comité sénatorial des anciens combattants une demande de versement d'une indemnité pour les **anciens combattants de la marine marchande** afin de compenser les avantages qui leur avaient été refusés de 1945 à 1992. Une pleine indemnisation n'a pas été accordée, mais, en 2000 et en 2001, le gouvernement annonce qu'il versera un total de plus de 100 millions de dollars aux anciens combattants canadiens de la marine marchande et aux épouses survivantes en reconnaissance des avantages non reçus pendant toutes ces années.
- 2002** – Le Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada (CNAAC), présidé par Cliff Chadderton, chef des services administratifs de l'Association des Amputés de guerre, dépose une réclamation devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies pour obtenir que les **anciens combattants autochtones** soient pleinement indemnisés pour les prestations dont ils ont été privés. De nos jours, l'association, avec le soutien du CNAAC, poursuit sa mission en maintenant sa réclamation contre le gouvernement canadien afin que ces vétérans obtiennent cette indemnisation.
- 2014** – Le Conseil national des associations d'anciens combattants (CNAAC), dont l'Association des Amputés de guerre est un membre fondateur, présente un mémoire au Comité permanent des anciens combattants, dans lequel il accuse le gouvernement d'avoir failli à ses engagements de mettre à jour la **Nouvelle Charte des anciens combattants** lorsque des lacunes et d'autres points controversés ont été constatés. Par la suite, le gouvernement canadien annonce des modifications à la charte. Pour l'association, il ne s'agit que de « demi-mesures », puisque les recommandations formulées n'ont pas été entièrement mises en application. De nouveau, en 2015, le CNAAC présentera ses recommandations de façon détaillée au Comité permanent des anciens combattants, décrivant les failles de la charte, qui n'ont toujours pas été corrigées. Si la philosophie soutenue par Anciens Combattants Canada « un vétéran – une norme » signifie quelque chose, le gouvernement doit saisir le moment et améliorer la Nouvelle Charte des anciens combattants afin de s'assurer qu'aucun vétéran ne reçoive moins d'indemnités en vertu de la nouvelle charte qu'un autre vétéran ayant la même invalidité ou incapacité mais dont les indemnités sont versées en vertu de la *Loi sur les pensions*. Pour l'association, éliminer cette disparité afin de s'assurer que tous les anciens combattants handicapés reçoivent les mêmes indemnités demeure une mission en cours, et ce, avec le soutien apporté au ministre d'ACC par le CNAAC et par le Groupe consultatif sur les politiques relatives aux vétérans.
- 2016** – Grâce à son travail continu de défense des intérêts des personnes amputées, l'association a permis de mettre en lumière les lacunes relatives au financement prothétique, tant par le système de santé public que par les assureurs privés. L'association comble ces lacunes là où elle le peut, mais en tant qu'organisme de bienfaisance financé uniquement par les dons du public, il y a une limite à ce qu'elle peut accomplir avec les fonds à sa disposition. Par conséquent, elle a entrepris une « **croisade pour une réforme** » afin de veiller à ce que les normes ayant trait au soutien financier offert par les gouvernements provinciaux et les assureurs privés soient améliorées.